

M./Mme BURROWS David Et Jacqueline

Lieu dit La Gardelle
24260 le Bugue
05 53 53 43 27 / 06 73 47 03 94
dburrowsb@aol.com

Périgueux, le 05/02/2024

INFORMATIONS SUR LE BIEN À EXPERTISER

Adresse : Lieu dit La Gardelle
24260 le Bugue
Vente
Gaz > 15 ans : oui, Élec. > 15 ans : oui
En copropriété : NC, Zone Termites : oui

Type de bien : Maison - 87.65m²
1 dépendance(s)
Lot1 : DOSSIER LV28062201 DPE F
Propriétaire : M./Mme BURROWS David et Jacqueline
Dépendance(s) : Bouteille GAZ à l'extérieur (cuisson).

EXPERTISES A RÉALISER ET PROPOSITION TARIFAIRE :

Désignation	P.U HT	TVA	P.U TTC	Remise	Quantité	Total HT
Amiante vente ERP Sécurité électrique Vente Sécurité Gaz Vente Termites	291.67	20%	350	29.17 € (10%)	1	262.5
AUDIT ENERGETIQUE REGLEMENTAIRE	466.67	20%	560		1	466.67

	Base	Taux	Montant
	729.17	20	875
Total	729.17		875

Total H.T	Total TVA	Remise	Total TTC	Net à payer
729.17 €	145.83 €	29.17 €	910 €	875 €

Afin de valider votre demande, vous pouvez également imprimer ce devis, le signer et nous le renvoyer par courrier en indiquant la date précédée de la mention «Bon pour accord». La revalidation termites gratuite est valable dans un un délai de 12 Mois à la suite du rapport initial.

- J'accepte le devis et le joins à mon règlement par chèque à l'ordre d'Expertimmo.
- J'accepte le devis et je procède au règlement par virement.
- J'accepte le devis et je réglerai l'expert le jour des diagnostics.

Cachet Commercial :

*Devis hors prélèvement et analyse en laboratoire agréé COFRAC en cas de présence de matériaux suspects à analyser obligatoirement selon la norme NFX 46-020. Coût 50 € TTC par échantillon. Concerne uniquement le diagnostic amiante.

**CLIQUEZ ICI
POUR VALIDER VOTRE
DEMANDE EN LIGNE**

**CLIQUEZ ICI
POUR ANNULER VOTRE
DEMANDE EN LIGNE**

VOTRE SIGNATURE

Fait à Le

Médiation de la consommation AME, 11 Place Dauphine, 75001 Paris .
Délais d'intervention (Cf CGV)
AXA FRANCE : RCP N°6930372704

Mention Bloctel : Vous avez la possibilité de vous inscrire en cliquant sur le lien suivant : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Devis gratuit valable jusqu'au 06/03/2024.

Conditions générales de vente (CGV)

Société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS, au capital de 10 000€

Siège social : 2 rue GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX

RCS : 52503391600020

N° TVA : FR46525033916

Tél: 05 53 05 83 18 (numéro non surtaxé)

Fax: 05 53 03 45 15

E-mail : contact@groupeexpertimmo.com

1- DISPOSITIONS GENERALES

1-1 ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Le client/donneur d'ordre ayant statut d'acheteur, qu'il agisse pour son propre compte ou qu'il soit mandaté par un client final lorsqu'il s'agit d'un intermédiaire professionnel, déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées sans réserve avant la signature de l'ordre de mission.

1-2 OBJET

Les conditions générales de vente ci-après définies s'appliquent intégralement et prévalent sur tout autre document émis par l'acheteur, y compris ses propres conditions générales de vente habituelles.

En cas de besoin, établies par la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS, les présentes conditions générales de vente pourront être complétées par des conditions particulières de vente propres à chaque prestation proposée.

De même, les présentes conditions générales de vente établissent les conditions contractuelles applicables à tout contrat portant sur un ordre de mission signé par un client/donneur d'ordre ayant la qualité de consommateur.

1-3 DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales de vente sauf s'il s'agit d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat.

expertimmo

diagnostics

Le client/donneur d'ordre est réputé avoir accepté sans réserve l'intégralité des dispositions des présentes conditions générales.

1-4 MODIFICATION DES CGV

La société EXPERTIMMO DIAGNOSTICS se réserve la faculté de modifier ses conditions générales de vente à tout moment et sans préavis.

Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le donneur d'ordre/client.

2- COMMANDES

2-1 DEVIS

Les devis sont établis sur la base des informations fournies par le client/donneur d'ordre et n'engagent la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS que sur ces éléments. Ils sont valables 30 jours à compter de la date d'émission.

Le client/donneur d'ordre est seul responsable des informations fournies pour établir son devis. La société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS se réserve le droit d'annuler de plein droit le contrat établi s'il se révèle que les informations fournies par le client/donneur d'ordre sont erronées. En cas de nécessité de modification du devis initial, et à défaut d'annulation du contrat, un nouveau devis sera établi et devra recueillir l'accord du client/donneur d'ordre. A défaut d'accord du client/donneur d'ordre sur le nouveau devis, la société EXPERTIMMO DIAGNOSTICS sera en droit de refuser l'exécution du contrat, sans indemnité portée à sa charge.

2-2 CARACTERE DEFINITIF DE LA COMMANDE

Tout devis ou toute commande signé par le client/donneur d'ordre vaut engagement ferme et définitif.

Modification de la commande par le client/donneur d'ordre :

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification faite par le client/donneur d'ordre est soumise à l'acceptation de la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS.

2-3 FACULTÉ DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, lorsqu'un consommateur achète un service à distance, à la suite d'un

expertimmo

diagnostics

démarchage téléphonique ou hors établissement, auprès d'un professionnel, il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.

Ainsi, lorsqu'un ordre de mission a été signé dans l'une des conditions susvisées, par le client/donneur d'ordre, celui-ci, s'il n'est pas un professionnel du secteur, aura la possibilité d'annuler tout ou partie de cet ordre dans un délai de 14 jours.

Un modèle de formulaire de rétractation est disponible à la fin des présentes conditions générales de vente.

Le consommateur qui souhaite se rétracter doit notifier à la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS sa décision, au moyen du formulaire fourni ou par tout autres moyens dénués d'ambiguïté

La société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS, quant à elle, est tenue de rembourser à son client la totalité des sommes versées par lui, y compris les frais d'expédition, et au plus tard, dans les 14 jours suivant la date à laquelle elle est informée de la décision du consommateur de se rétracter.

La société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS, effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour un autre moyen de paiement.

En revanche, toute annulation dans un délai supérieur à 14 jours entrainera la facturation et le règlement intégral de la mission initialement contractée.

Renonciation à la faculté de rétractation :

Le droit de rétractation ne s'applique pas, si la prestation a été réalisée intégralement avant l'expiration du délai de 14 jours, à la demande expresse du client/donneur d'ordre (C. consom., art. L. 221-28, 1°).

Inapplicabilité au professionnel, au sens du Code de la consommation :

Le professionnel (au sens du Code de la consommation) ne dispose, lui, d'aucune faculté de rétractation.

2-4 RENDEZ-VOUS

Le client/donneur d'ordre s'engage à respecter le rendez-vous fixé et à avertir la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS au moins 24 heures à l'avance en cas d'impossibilité.

Dans le cas contraire, le donneur d'ordre devra supporter une facturation forfaitaire de quatre vingts euros TTC.

Dans le même sens, en cas de découverte sur place de différences entre les caractéristiques du bien et les informations préalablement fournies par le client/donneur d'ordre, la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS pourra requérir l'accord du client/donneur

expertimmo

diagnostics

d'ordre pour la modification immédiate de la prestation commandée. A défaut d'accord du client/donneur d'ordre, celui-ci sera redevable à l'égard de la société SARL SEGUIER – EXPERTIMMO DIAGNOSTICS de la même indemnité de déplacement de quatre vingts euros TTC.

Pour sa part, la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS s'engage à respecter ses rendez-vous et, en cas d'empêchement, à avertir le client/donneur d'ordre au moins 24 heures à l'avance, pour convenir d'un nouveau rendez-vous, dans les meilleurs délais.

En cas de retard de plus de deux heures de la personne chargée de la visite, le client/donneur d'ordre pourra demander un remboursement intégral, payable sous 14 jours.

3- OBLIGATIONS DES PARTIES

3-1 GÉNÉRALITÉS

Les parties s'engagent, en application des articles 1104 et 1193 du Code civil, à mettre en œuvre des moyens raisonnables afin que l'exécution de l'ordre de mission se déroule dans de bonnes conditions.

3-2 CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES MISSIONS

Les conditions d'exécution des missions seront définies dans l'ordre de mission.

3-3 OBLIGATIONS DU CLIENT/DONNEUR D'ORDRE

Le client/donneur d'ordre ou son représentant doit être présent aux dates et heures choisies lors de la commande, ou définies à la suite d'une modification postérieure.

Le client s'engage à mettre à disposition de la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS les moyens nécessaires à la réalisation des prestations, dans les meilleures conditions possible (accès à tous les locaux, présentation de locaux éventuellement cachés, des garages indépendants, des éclairages, des endroits où se trouvent les compteurs gaz et électricité, ...) cette liste n'étant pas exhaustive.

4- PRIX

4-1 PRIX DE VENTE

Le prix de vente est celui en vigueur au jour de la passation de la commande ; tout comme la TVA appliquée est celle en vigueur le jour de la commande effectuée par le client/donneur d'ordre.

expertimmo

diagnostics

En cas de prix promotionnel, la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS s'engage à appliquer ce prix à toute commande passée durant la période de la publicité faite pour la promotion.

Pour les professionnels :

Les tarifs sont présentés hors taxes, la TVA s'appliquant en sus.

4-2 MODIFICATION DU PRIX

D'une manière générale :

La société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment, notamment en cas d'augmentation des coûts ; étant entendu que s'agissant des contrats conclus avec des consommateurs ou assimilés, en cas d'augmentation des prix postérieure à la commande, seul le prix fixé au jour de cette commande sera applicable au client/donneur d'ordre.

En cas de vente entre professionnels :

La société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS peut modifier les tarifs à tout moment et notamment en cas de changement des données fiscales ou économiques. La modification des tarifs n'autorise pas le client/donneur d'ordre professionnel à annuler sa commande.

Dans ce cadre, les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour du retraitement ou de l'expédition des rapports de mission.

4-3 EXIGIBILITE

Pour les consommateurs :

Pour les consommateurs et assimilés, le prix est payé comptant au jour de la commande ou au jour de la réalisation de la prestation.

Les sommes versées d'avance à la commande ne peuvent pas être considérées comme des arrhes.

S'agissant des professionnels

Les factures sont payables à 21 jours.

4-4 RETARD DE PAIEMENT

Pour les professionnels, des pénalités sont appliquées dans le cas où des sommes dues ne sont pas versées à la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux annuel de 10%/an. Elles sont exigibles de plein droit, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, sans qu'un rappel soit nécessaire.

expertimmo

diagnostics

En outre, en cas de retard de paiement, il est dû une indemnité forfaitaire pour frais recouvrement de 40 €.

Si lors d'une précédente commande, le client professionnel s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement notamment), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que ce client ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

5- LIVRAISON

5-1 DÉLAI DE LIVRAISON

Les services sont fournis dans un délai indiqué maximum de 7 jours après acceptation du devis

5-2 RETARD DE LIVRAISON

Lorsque le service n'est pas fourni à la date ou à l'expiration du délai mentionné sur l'ordre de mission, le consommateur peut, après avoir enjoint sans succès le vendeur à exécuter son obligation de livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, résoudre le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable (C. consom., art. L216-2).

6- RESPONSABILITE, FORCE MAJEURE

6-1 EXONERATION DE RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de l'ordre de mission, soit au fait de l'acheteur, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

7- TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de son activité et des prestations de service à effectuer, le cabinet de diagnostic est amené à collecter et traiter certaines données personnelles de l'acheteur ou du demandeur. Afin d'assurer la protection de leurs données personnelles, le cabinet de diagnostic assure aux différents intervenants le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative la "loi Informatique et Libertés" modifiée en 2004 et le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit règlement général sur la protection des données ou RGPD.

7-1 RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement des données est la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS société au capital social de 10 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 52503391600020, ayant son siège social sis, 2 rue GAMBETTA – 24000 PERIGUEUX est :

- L'entité responsable du traitement des Données personnelles de l'acheteur ou du demandeur au sens du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD)
- Pour toute question ou précision relative au traitement des données personnelles.
- Contacts :
Par téléphone au numéro suivant : 05 53 05 83 18.
Par email à l'adresse suivante : contact@groupeexpertimmo.com
Par courrier à l'adresse suivante : SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS, 2 rue GAMBETTA – 24000 PERIGUEUX

7-2 DONNEES COLLECTEES

- Pour le bien immobilier objet du diagnostic :
- Type de transaction (Vente, Location, Travaux/démolition, etc.)
- Type de bien
- Adresse, code postal, ville
- Nombre de pièces
- Surface estimée du bien, ses annexes et dépendances
- Date de construction, date du permis de construire
- Présence/Ancienneté de l'installation électrique (+ ou – de 15 ans)
- Présence/ Ancienneté de l'installation gaz (+ ou – de 15 ans)
- Type de dispositif d'assainissement des eaux (Individuel/collectif)
- Présence de piscine privative
- Numéro de lot, section cadastrale, N°parcelle
- Nom du distributeur de gaz et numéro de point de comptage estimation (PCE) ou le numéro de compteur (Diagnostic Gaz / DPE)
- Copie des 3 dernières années des factures d'électricité (ou au moins 1 année complète pour le diagnostic de performance énergétique DPE)
- Nombre d'enfants occupant le logement (Plomb déclaration obligatoire à l'Agence Régionale de Santé).
- Nombre de niveaux
- Documents et informations concernant les précédentes interventions (rapports de mission, règlements de copropriété, état descriptif de division, plans etc...)
- Le donneur d'ordre, propriétaire
- Civilité
- Nom, Prénom
- Adresse, code postal, ville
- Téléphone, télécopie

- Email
- Photographies des biens meubles personnels éventuellement présents dans le bien immobilier
- Civilité, nom, prénom et adresse du représentant ou de l'accompagnateur lors de la visite, le cas échéant.
- Date et référence du devis
- Date de la dernière modification apportée au devis
- Date et montant du paiement par carte, le cas échéant
- En cas de paiement par carte bancaire les informations de paiement sont collectées par notre partenaire PAYBLUG grâce à un formulaire sécurisé accessible par un lien adressé par le prestataire.

7-3 FINALITES DU TRAITEMENT DES DONNEES

- En application de la réglementation, tout traitement de données à caractère personnel doit, pour être licite, reposer sur l'un des fondements juridiques énoncés à l'article 6 du RGPD en indiquant sa finalité.

Finalité	Fondement juridique
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement d'une solution pour optimiser les demandes de prestations de services des clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêts légitimes du cabinet de diagnostic et des clients
<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité de la mise en relation avec le diagnostiqueur 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du contrat ou intérêts légitimes des clients
<ul style="list-style-type: none"> • Eventuellement devis automatisé et prise de rendez-vous en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures précontractuelles
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement par carte bancaire en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du contrat
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation optimale de l'intervention sur site 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du contrat

expertimmobilier

diagnostics

Finalité	Fondement juridique
<ul style="list-style-type: none"> • Livraison du rapport en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du contrat
<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à l'information sur les obligations réglementaires du propriétaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du contrat et intérêts légitimes des clients
<ul style="list-style-type: none"> • Application et information sur les conditions générales de vente 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du contrat
<ul style="list-style-type: none"> • L'exercice de tout recours visant à limiter les dommages encourus en cas d'action illicite en lien avec l'utilisation du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêts légitimes du prestataire
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des droits, de la confidentialité, de la sécurité de la propriété du prestataire/et de celui de ses clients, du consommateur ou de tiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêts légitimes du prestataire et de ses clients
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du droit des intervenants concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations légales

- Les textes régissant les obligations légales du cabinet de diagnostic contiennent notamment :
- Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique ;
- Directive 2005/29/ce du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2005 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur et modifiant la directive 84/450/CEE du Conseil et les directives 97/7/CE, 98/27/CE et 2002/65/CE ;
- Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

expertimmo diagnostics

- Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD),

7-4 DROITS DE L'ACHETEUR OU DU DEMANDEUR

Exercice de vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression :

- Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression que vous pouvez exercer à tout moment. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données (DPO) MESTRE JEAN PHILIPPE :
- par courriel à contact@groupeexpertimmo.com
- par courrier signé accompagné de la copie d'une pièce d'identité à l'adresse suivante :

SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS
Service de protection des données (DPO)
2 rue GAMBETTA
24000 PERIGUEUX
Par téléphone : 05 53 05 83 18

Quelles sont les données personnelles que nous collectons ?

Dans le cadre de notre relation, nous sommes appelés à collecter des informations qui vous concernent. Nous ne collectons que les données pertinentes en fonction des finalités. Le caractère obligatoire des données est mentionné dans les formulaires de collecte.

Dans quels cas vos données personnelles sont-elles utilisées ?

Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre de notre relation pour répondre à la finalité précisée sur le formulaire de contact, et vous proposer des services correspondant à votre situation.

Qui sont les destinataires de vos données personnelles ?

Vos données personnelles restent chez SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS, nous ne partageons avec aucun tiers ces données à l'exception de l'éditeur du site SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS et de l'hébergeur, et nous ne vendons jamais vos données !

Quelle est la durée de conservation de vos données personnelles et leur localisation ?

Dans le cadre de la prospection commerciale, vos données sont conservées pour une durée de trois ans au maximum après le dernier contact ou la fin de la relation contractuelle.

expertimmo

diagnostics

Vos données sont traitées et conservées sur notre site Internet hébergé chez Ikoula.fr ou dans l'un de leurs Data Center.

Quels sont vos droits sur vos données ?

Droit à l'effacement et à l'oubli : lorsque vos données ne sont pas indispensables pour un contrat ou un service vous pouvez demander leur effacement. Nous nous efforçons de limiter automatiquement la conservation de vos données en fonction des finalités et des durées de prescriptions applicables.

Droit à une limitation du traitement : lorsque les données ne sont pas nécessaires ou ne sont plus nécessaires dans notre relation contractuelle, vous pouvez demander la limitation de leur traitement.

Droit de retirer votre consentement : pour tous les traitements pour lesquels votre consentement explicite a été recueilli, vous avez le droit de retirer ce consentement sans que cela n'entraîne de conséquences négatives pour vous. C'est par exemple le cas pour les offres personnalisées que nous vous adressons dans le cadre de la prospection commerciale.

Portabilité : vous pouvez demander la communication des données qui vous concernent dans un format informatique ou nous demander de les adresser à une autre personne. Ce droit ne s'applique qu'aux données qui vous concernent et que vous nous avez fournies dans le cadre de vos contrats ou avec votre consentement.

Droit d'opposition : dans certains cas, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles en fonction de votre situation particulière sans renoncer au bénéfice de votre contrat.

Ce droit vous est garanti de façon inconditionnelle lorsque vos données sont traitées dans le cadre de la prospection commerciale.

- **Droit de définir le sort de vos données post mortem :** vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès.
- **Le cabinet de diagnostic garantit donc à toute personne visitant le site Internet ou utilisant ses services un droit d'accès aux données à caractère personnel les concernant, ainsi qu'un droit de rectification, un droit à l'effacement, un droit à la limitation du traitement, un droit à la portabilité de leurs données et un droit d'opposition conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) en contactant le cabinet le diagnostic à l'adresse suivante : contact@groupeexpertimmo.com**
- **Recours :**
- **En cas de litige avec SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS sur vos données personnelles, sachez que vous disposez d'un recours auprès de la CNIL :**

expertimmo

diagnostics

- **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés**
- **3 Place de Fontenoy**
- **TSA 80715**
- **75334 PARIS CEDEX 07**

8- RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée à la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS, dont les coordonnées sont mentionnées au début des présentes conditions générales de vente.

9- MÉDIATION

En cas d'échec de la demande de réclamation faite auprès de la société SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS ou une absence de réponse de ce service dans le délai de 30 jour, le consommateur peut soumettre le différend qui l'oppose à son contractant au médiateur à l'adresse : www.mediationconso-ame.com; Médiation de la consommation AME, 11 Place Dauphine, 75001 Paris qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

En l'absence de solution dans les 21 jours qui suivent votre demande, vous pouvez saisir le médiateur qui recherchera gratuitement un règlement à l'amiable.

En tout état de cause, la médiation de la consommation ne s'applique pas aux litiges entre professionnels.

10- LANGUE ET LOI APPLICABLES

La langue du contrat est la langue française.

La loi applicable au contrat est la loi française.

12-ATTESTATION SUR L'HONNEUR

- Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, le diagnostiqueur, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles
- L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).
- Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :
- Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (le ou les diagnostiqueurs possèdent les certifications requises – références indiquées pour chaque mission dans le rapport),

expertimmob diagnostics

- Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie par sinistre et par année d'assurance indiqué dans l'attestation d'assurance jointe au rapport),
- N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques (DDT)

Les rapports sont établis par une personne dont les compétences sont certifiées par les organismes suivants :

ABCIDIA CERTIFICATIONS - Domaine de Saint Paul - 102 route de limours - 78470 ST REMY LES CHEVREUSES

BUREAU VERITAS CERTIFICATION - 60 Avenue du Général de Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE

ICERT - 116 BIS RUE EUGENE POTTIER - 35000 RENNES

ICERT - PARC EDOMIA - 35760 SAINT GREGOIRE

Formulaire de rétractation

A l'attention de :

SARL SEGUIER - EXPERTIMMO DIAGNOSTICS
2 rue GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX
Par téléphone : 05 53 05 83 18 - Fax: 05 53 03 45 15
E-mail : contact@groupeexpertimmo.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous...

Commandé le...

Nom du consommateur...

Adresse du consommateur...

Signature du consommateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date...

.....

ATTENTION : si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.